



Déclaration FO n°1 au CSEC du 13 juin 2024

Déclaration d'honorabilité

Monsieur le président,

Vous nous avez informés le 9 janvier 2024 de la mise en place d'une nouvelle garantie +3 ans qui lie celle-ci à un contrat d'assurance. A aucun moment vous ne nous avez indiqué que la direction demanderait aux salariés de signer une attestation d'honorabilité qui est en fait une déclaration sur l'honneur. Ce point nécessite une consultation lors du prochain CSEC.

Nous découvrons que des pressions sont exercées auprès du personnel en vue d'une signature sur l'honorabilité et d'attester du contenu des casiers judiciaires des salariés. Ces demandes émanant de la direction nous interrogent et exigent d'être débattues au sein de l'instance du CSEC.

En outre, le document précise une mise en place au 1^{er} septembre 2024. Pourquoi autant de précipitation auprès des équipes en magasin ?

La délégation **FORCE OUVRIERE** demande que cesse immédiatement toute tentative de déstabilisation et de respecter la santé des salariés.

En visio le 13 juin 2024